

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 juin 2017

Objet : RS - Programme de coopération transfrontalière ALCOTRA Italie-France 2014-2020 - Ajustement budgétaire

- date de convocation le 09 juin 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-Ies-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Alois Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar

- conseillers excusés : 7

Josiane Beaud - François Blanc - Stéphane Bochet - Michel Dantin - Maryse Fabre - Patrick Mignola - Jean-Maurice Venturini

Bureau du 15 juin 2017

délibération n° 109-17

objet **RS - Programme de coopération transfrontalière ALCOTRA Italie-France 2014-2020 - Ajustement budgétaire**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que le Bureau du 4 mai 2016 a autorisé la Communauté d'agglomération à répondre, en lien avec la métropole de Turin, à l'appel à projets du programme de coopération transfrontalière ALCOTRA Italie-France 2014-2020 dans le cadre de leur projet commun intitulé « Co&Go - Covoiturage et Gouvernance - Condivisione e Governance ».

Ce projet porte sur la mise en place d'un service de covoiturage comme mode de déplacement complémentaire à l'offre de transport en commun. Celui-ci s'inscrit dans une coopération transfrontalière que Chambéry métropole mène avec sa ville jumelle Turin.

Le dossier de candidature présenté est à ce jour retenu, sous réserve d'une diminution de 15 % des budgets de chaque partenaire.

Cette adaptation a été rendue possible par la prise en charge d'un certain nombre d'actions par la direction des transports et des déplacements urbains de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et par l'agence Ecomobilité, grâce à une réorganisation temporaire des missions.

Le budget prévisionnel initial de ce projet était estimé à 1 278 903,00 €, dont 222 250,00 € pour Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Il est donc proposé d'approuver le nouveau budget prévisionnel de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à hauteur de 188 912,50 €, pour un budget global du projet de 1 087 067,55 €.

Dans le respect des règles administratives, des réglementations nationales et communautaires, la part restant à la charge de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, subvention déduite, correspondant à 15 % du budget prévisionnel de l'opération chambérienne, serait de 28 336,87 €.

Sur le budget global du projet de 1.087.067,55 €, les fonds FEDER s'élèvent à 924.007,43 € et sur le budget du projet porté par l'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges de 188.912,50 € le fond FEDER est de 160.575,63 €.

L'ensemble de ces éléments feront l'objet d'un avenant à la convention de coopération transfrontalière désignant la Ville de Turin, chef de file du projet.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Vu la décision n° 094-16 du 4 mai 2016 portant participation au programme de coopération transfrontalière ALCOTRA Italie-France 2014-2020,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le nouveau plan de financement prévisionnel du projet,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer un avenant à la convention de coopération transfrontalière actant le nouveau budget prévisionnel du projet,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 109-17

Objet de l'acte : RS - Programme de coopération transfrontalière ALCOTRA Italie-France 2014-2020 - Ajustement budgétaire

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 15 juin 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19702H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19702H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 23 juin 2017